

Conditions générales

Préambule

La société **KATSI**, société par actions simplifiée au capital social de 10 000 Euros dont le siège social est sis 12, rue Servan, 38000 GRENOBLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro B 799 509 906 (ci-après dénommée « **KATSI** ») propose à ses clients des services permettant la mutualisation et la gestion des idées et de l'innovation.

Le Client, défini ci-après, souhaite disposer d'un outil efficace de mutualisation et de gestion de l'innovation et des idées, et désire pour ce faire avoir accès aux services proposés par KATSI et les utiliser dans les conditions listées ci-après.

1. Définitions

Dans le cadre du Contrat, les Parties entendent donner aux termes listés ci-dessous, utilisés avec une majuscule, la définition suivante :

Besoin	désigne toute question, problème ou besoin rencontré par le Client ou tout Utilisateur, exposé par KATSI dans le cadre des Services afin qu'y soit apportées une ou plusieurs Réponses.
Client	désigne le signataire du Contrat tel que défini au sein des Conditions Particulières.
Conditions Générales	désigne les présentes conditions générales du Contrat ainsi que leurs éventuels annexes et avenants.
Conditions Particulières	désigne les conditions particulières du Contrat, ainsi que leurs éventuels annexes et avenants.
Connaissances Propres	désigne les connaissances brevetées ou non, brevetables ou non, protégées ou non, protégeables ou non, que le Client et les Utilisateurs ont acquises ou développées seuls ou avec un tiers, et ont mises en ligne, ou fait mettre en ligne par KATSI sur la Plateforme à tout moment.
Contrat	désigne le contrat d'utilisation du Service qui lie KATSI au Client, composé de la combinaison des Conditions Générales et des Conditions Particulières.
Forfait	désigne le forfait tel que choisi par le Client au sein des Conditions Particulières pour l'utilisation des Services.
Informations Confidentielles	désigne toutes les informations reçues par une Partie de la part de l'autre Partie et des Utilisateurs, en raison de la négociation, du contenu ou de l'exécution du Contrat, ainsi que de l'utilisation des Services et notamment de la Plateforme, quelle qu'en soient la nature (à titre non limitatif : données, documents, dessins, plans, schémas, notes, croquis, rapports), le support de transmission (informatique, écrit, oral), ainsi que le contexte de leur transmission (à titre non limitatif : ateliers de créativité, petits déjeuners thématiques, réunions, conversations téléphoniques, discussions informelles, échanges par le biais de la Plateforme), relatives directement ou indirectement au Client ou à son activité, aux Utilisateurs et à leur activité, à KATSI et son activité, au Besoin, aux Réponses, aux Services, à la Plateforme et au Contrat.
Partie(s)	désigne ensemble ou séparément KATSI et le Client.
Plateforme	désigne la plateforme web sécurisée développée et administrée par KATSI, dénommée « Katsinnov » et accessible <u>sur</u> un espace du Site sécurisé accessible par login et mot de passe.
Réponse	désigne toute idée susceptible de répondre au Besoin, quels qu'en soient le support, le mode de transmission, le degré de formulation et d'aboutissement, qu'elle soit brevetable ou non, protégeable ou non, et qu'elle résulte ou non des Connaissances Propres.
Services	désigne l'ensemble des services proposés par KATSI au Client, tel que défini à l'article 4 des Conditions Générales.
Site	désigne le site Internet édité par KATSI et accessible à l'adresse suivante : www.katsi.fr .
Utilisateurs	désigne tous les clients de KATSI ayant souscrit aux Services, à l'exception du Client.

2. Formation du Contrat

En utilisant les Services de quelque manière que ce soit, le Client reconnaît qu'il a lu et compris les conditions du Contrat et qu'il accepte d'être lié par toutes ses stipulations. Le Client reconnaît que l'acceptation du Contrat est une condition de son accès aux Services via la Plateforme.

3. Objet

Les Conditions Générales ont pour objet de définir les conditions et les modalités selon lesquelles KATSI fournit les Services au Client.

4. Description des Services

4.1 Souscription au Forfait

Le Client reconnaît qu'il ne peut avoir accès aux Services que sous réserve de la souscription d'un des forfaits décrits au sein des Conditions Particulières. Après souscription au Forfait, KATSI accorde au Client, dans les conditions et limites du Forfait, un droit d'accès limité, révocable et non exclusif aux Services.

En fonction du Forfait choisi, le Client peut être prescripteur d'un Besoin et/ou répondre aux Besoins mis en ligne par les Utilisateurs.

La souscription au Forfait par une société personne morale donne accès aux Services uniquement à la personne physique nommée dans les Conditions Particulières. Cette nomination n'est transférable ou modifiable que sous réserve de l'accord express, préalable et écrit de KATSI. Toute autre personne physique salariée ou collaborateur de la même personne morale peut accéder aux Services par le biais de la souscription d'un forfait distinct.

4.2 Client prescripteur du Besoin

Le Client peut, si son Forfait le permet, être prescripteur d'un Besoin, dans les conditions du présent article 4.2.

4.2.1 Prescription du Besoin par le Client

Dans ce cas, il doit exposer son Besoin à KATSI, en indiquant dans la mesure du possible la nature du Besoin, les personnes ayant un impact ou étant impactées par le Besoin, les motivations pour le résoudre et le périmètre indiqué pour y répondre.

Le Client s'engage à répondre dans un délai raisonnable à toute demande d'informations complémentaires quant au Client et/ou au Besoin émanant de KATSI.

KATSI soumet le Besoin aux Utilisateurs par le biais des Services en management de la créativité ou en co-créativité suivant le choix fait par le Client.

4.2.1.1 Services en Management de la créativité

Dans ce cas, KATSI conçoit et met en place un processus de créativité afin de permettre l'élaboration des Réponses. Le cas échéant, KATSI met le Besoin en ligne sur la Plateforme, afin que les Utilisateurs de la même entreprise que le Client participent au développement de Réponses.

4.2.1.2 Services en co-créativité

Dans ce cas, KATSI conçoit et met en place un processus de créativité afin de permettre l'élaboration des Réponses. Le Besoin du Client et les éventuelles Réponses sont analysés et développés sous l'impulsion et la direction de KATSI par des Utilisateurs appartenant à des entreprises différentes et dont l'accès au Besoin a été validé par le Client.

Le Client peut, si le Forfait le permet et si le commande, demander à KATSI la tenue d'ateliers de créativité et/ou de petits déjeuners thématiques. Ces événements ont pour objet de permettre la rencontre du Client et des Utilisateurs, ainsi que la direction par KATSI d'échanges et de discussions pour apporter d'éventuelles Réponses. KATSI conçoit et anime les ateliers de créativité.

➤ Ateliers de créativité

Tout Client dont le Forfait le permet a la possibilité de demander à KATSI l'organisation d'un atelier de créativité afin de définir le Besoin et permettre l'élaboration des Réponses (génération et maturation des idées), dans la limite de un (1) Besoin traité par année contractuelle.

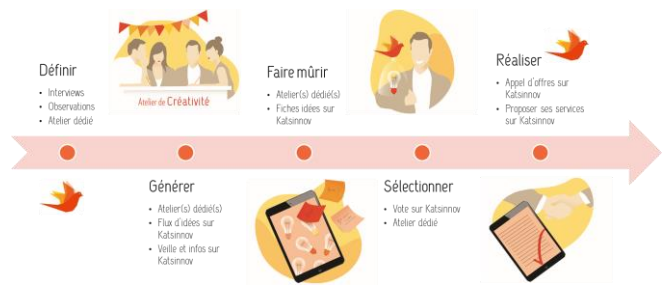
A réception du Besoin et de la demande d'atelier, KATSI élabore une formulation du Besoin et décide, conjointement avec le Client, les « compétences clé » nécessaires à l'élaboration des Réponses.

Dans ce cadre, KATSI et le Client peuvent s'opposer, à leur entière discrétion, à la participation d'un Utilisateur à l'atelier.

Il est entendu entre les Parties que KATSI peut, à sa discrétion et sur demande du Client, organiser un ou plusieurs ateliers de créativité sur le même Besoin afin de définir et de permettre l'élaboration et le développement des Réponses.

Il est entendu entre les Parties que KATSI est seul décideur de l'ordre du jour et de la conduite de l'atelier. Dès lors, KATSI se réserve le droit de refuser l'organisation d'un atelier de créativité qui peut porter préjudice à l'activité ou l'image de KATSI.

A titre indicatif, KATSI informe le Client que l'atelier de créativité se déroule généralement comme suit :



➤ Petits déjeuners thématiques

Le Client peut, si le Forfait le permet, demander à KATSI l'organisation d'un (1) petit déjeuner maximum par mois, à l'exception du mois d'août, sur une thématique proposée par lui et validée par KATSI. Cette thématique doit permettre au Client de se présenter, de présenter une expertise ou d'échanger sur une problématique transverse qu'il rencontre.

Le Client accepte les conditions suivantes :

- le Client s'engage à trouver, réserver et prendre en charge tous les coûts relatifs au lieu de déroulement du petit-déjeuner thématique ; KATSI pourra proposer des lieux au Client.
- le Client s'engage à préparer son intervention conformément au thème validé par KATSI et à respecter la plage horaire qui lui est impartie ;
- le Client s'engage à être présent pour le petit déjeuner thématique qu'il a organisé et à présenter son intervention devant les Utilisateurs.

KATSI se réserve le droit de refuser l'organisation d'un petit déjeuner thématique pour tout motif qu'elle estime légitime, et notamment s'il existe un risque de préjudice à l'activité ou l'image de KATSI.

4.2.2 Développement des Réponses au Besoin du Client

A l'issue du déroulement de l'événement, KATSI s'engage à ouvrir un espace dédié correspondant au Besoin sur la Plateforme, dont l'accès est réservé aux Utilisateurs ayant participé à l'événement ou validés conjointement entre Katsi et le Client, et contenant :

- une description du Besoin ;
- les premières Réponses apportées lors de l'atelier de créativité ou du petit déjeuner thématique, élaborées et formulées par KATSI ;
- le résultat à atteindre ;
- la ou les méthodes retenues par KATSI que s'engagent à suivre les Utilisateurs afin de développer la ou les Réponses pour atteindre le résultat attendu.

Les Utilisateurs ayant participé à l'événement organisé par KATSI ont accès à l'espace dédié se rapportant au Besoin, sauf demande expresse contraire du Client. Toute demande d'accès à l'espace dédié par un autre Utilisateur est soumise à l'approbation conjointe de KATSI et du Client.

Le Client et les Utilisateurs participent, sous l'impulsion et la direction de KATSI, au développement des Réponses sur la Plateforme et/ou à l'occasion de l'organisation d'ateliers de créativité complémentaires relativement au Besoin.

Le Client s'engage à suivre la ou les méthodes de développement des Réponses indiquées par KATSI lors des événements ou sur l'espace dédié de la Plateforme, et à respecter les consignes et directives que KATSI formule à tout moment et par tout moyen tout au long du développement des Réponses.

4.2.3 Retrait des Réponses de la Plateforme

Le Client et KATSI décident conjointement lorsque la ou les Réponses apportées sont suffisamment développées pour répondre pleinement au Besoin et être mises en œuvre en pratique.

Le Client et KATSI décident de même conjointement lorsque la ou les Réponses apportées ne permettent pas de répondre au Besoin, et qu'aucune nouvelle Réponse adéquate n'est susceptible d'être apportée.

Dans ces deux cas, KATSI procède à la clôture de l'espace dédié relatif au Besoin sur la Plateforme : les Réponses ne peuvent plus être modifiées ou développées, et le Client ne peut plus demander à KATSI l'organisation d'ateliers de créativité en rapport avec ce Besoin.

4.3 Réponses apportées par le Client aux Besoins des Utilisateurs

Le Client peut, si le Forfait le permet, formuler des Réponses aux Besoins émanant des Utilisateurs et formulés par KATSI.

Dans le cas de Services en management de la créativité, le Client ne peut participer qu'aux discussions relatives à un Besoin formulé par un autre Utilisateur de la même entreprise.

Dans le cas de Services en co-créativité, le Client peut participer aux discussions relatives à un Besoin formulé par tous les Utilisateurs.

Les conditions de formulation des Réponses par le Client sont exposées au sein du présent article 4.3.

4.3.1 Participation aux événements organisés par KATSI

Le Client peut, si le Forfait le permet, participer aux ateliers de créativité et/ou aux petits déjeuners thématiques organisés par KATSI pour répondre aux Besoins des Utilisateurs. Le Client qui souhaite participer à un de ces événements est tenu de s'inscrire auprès de KATSI au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue.

KATSI se réserve le droit de refuser l'accès à ces événements au Client pour tout motif et notamment si :

- le Client ne dispose pas d'au moins une des compétences clé définies lors de la formulation du Besoin (pour les ateliers de créativité) ;
- la participation du Client implique une concurrence avec les Utilisateurs participants ;
- sa présence est refusée par l'Utilisateur prescripteur du Besoin.

En s'inscrivant à un de ces événements, le Client s'engage :

- à être présent à l'événement auquel il s'est inscrit sauf motif légitime ;
- à suivre les consignes qui lui sont données par KATSI préalablement à la tenue de l'événement et au cours de celui-ci ;
- à justifier d'un comportement correct, bienveillant et proactif au cours de la tenue de l'événement ;
- à respecter ses engagements au titre du Contrat, et en particulier la confidentialité des échanges ;
- à ne pas porter préjudice à tout Utilisateur ou à KATSI de quelque manière que ce soit.

KATSI se réserve le droit d'exclure à tout moment le Client qui ne respecte pas les dispositions du présent article.

4.3.2 Développement des Réponses au Besoin de l'Utilisateur prescripteur

A l'issue du déroulement de l'événement, le Client a, sauf demande expresse contraire de l'Utilisateur prescripteur, accès à l'espace dédié ouvert par KATSI sur la Plateforme relativement au Besoin.

Le Client peut également formuler une demande d'accès à tout espace dédié pour un Besoin déjà existant. Cette demande est examinée conjointement par KATSI et l'Utilisateur prescripteur.

Le Client participe sous l'impulsion et la direction de KATSI, au développement des Réponses sur la Plateforme et/ou à l'occasion de l'organisation d'ateliers de créativité complémentaires relativement au Besoin.

Le Client s'engage à suivre la ou les méthodes de développement des Réponses indiquées par KATSI lors des événements ou sur l'espace dédié de la Plateforme, et à respecter les consignes et directives que KATSI formule à tout moment et par tout moyen tout au long du développement des Réponses.

4.3.3 Retrait du Besoin et des Réponses de la Plateforme

Le Client est informé que l'espace dédié peut être clos et que cet espace et tous les éléments qu'il contient peuvent être entièrement supprimés par KATSI à tout moment, sans que le Client n'en soit nécessairement informé au préalable et sans qu'il puisse s'y opposer.

4.4 Edition de contenu sur la Plateforme

Le Client peut, si le Forfait le permet, publier tout contenu se rapportant à une thématique validée préalablement par KATSI, et notamment des articles, informations, documents, *feedbacks*, suggestions, liens hypertextes, monographies et études sur la Plateforme.

Le contenu mis en ligne par le Client :

- doit proposer une nouvelle Réponse ou apporter des développements aux Réponses déjà existantes, ou porter sur toute autre thématique mise en ligne et validée préalablement par KATSI ;
- ne saurait constituer une publicité ou une présentation commerciale de l'activité du Client ou de celle d'un tiers ;
- ne saurait porter préjudice à KATSI de quelque manière que ce soit, et notamment en constituant une présentation commerciale au profit d'un concurrent direct ou indirect de KATSI ;
- respecter les lois et règlements en vigueur.

KATSI s'engage à supprimer définitivement et sans délai tout contenu mis en ligne sur la Plateforme par le Client sur simple demande de celui-ci.

Cependant, KATSI se réserve le droit unilatéral de supprimer, temporairement ou définitivement et sans notification préalable, un contenu édité par le Client avec ou sans motif et notamment s'il est susceptible de violer les droits des tiers ou de ne pas respecter une des conditions du Contrat.

4.5 Mise en place d'un annuaire des Utilisateurs

KATSI s'engage à mettre en place un annuaire des Utilisateurs et à le rendre accessible au Client par le biais de la Plateforme.

KATSI s'efforce de mettre à jour cet annuaire de manière régulière.

5. Conditions d'utilisation spécifiques à la Plateforme

5.1 Conditions générales

La Plateforme est accessible uniquement sur un espace dédié et sécurisé par le biais du Site. Les mentions légales et conditions générales d'utilisation du Site sont disponibles sur le Site sous l'onglet « Mentions légales ».

5.2 Accès à la Plateforme

Dès sa souscription aux Services par le biais du Forfait, le Client se voit accorder par KATSI un droit d'accès à la Plateforme par le biais du Site dans la limite prévue par le Forfait. Ce droit d'accès est strictement personnel.

Ainsi, le Client s'engage à ne pas :

- dupliquer, donner en licence, donner en sous-licence, publier, diffuser, transmettre, distribuer, exécuter, afficher, vendre ou autrement transférer ou exploiter de manière commerciale la Plateforme ;
- louer, donner en bail, commercialiser, vendre/revendre un accès à la Plateforme ou toute information qu'elle contient.

5.3 Compte utilisateur du Client

Le Client qui souhaite accéder à la Plateforme est dans l'obligation d'y créer un compte utilisateur, devant contenir a minima les informations suivantes :

- identifiant et mot de passe de connexion à la Plateforme ;
- nom de la personne physique autorisée à avoir accès à la Plateforme ;
- nom du Client ;
- type de Forfait ;
- adresse et e-mail.

Le Client s'engage à fournir exclusivement des informations exactes à KATSI, notamment son nom et le nom de la personne physique pouvant accéder à la Plateforme.

Le Client accepte de garder son identifiant et son mot de passe de connexion strictement confidentiel et de ne permettre à aucune autre personne physique que la personne désignée aux Conditions Particulière d'accéder à la Plateforme.

Le Client est responsable de toute utilisation abusive de la Plateforme effectuée à partir de son compte utilisateur, sauf s'il est en mesure de prouver que la sécurité de son compte a été compromise par un tiers.

KATSI s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour assurer la confidentialité et la sécurité du compte utilisateur du Client.

Le compte utilisateur créé sur la Plateforme est la propriété exclusive de KATSI.

5.4 Edition de contenu sur la Plateforme

Le Client est seul responsable du contenu qu'il met en ligne sur la Plateforme, notamment des liens hypertextes, et garantit seul la fiabilité et la véracité des éléments qu'il publie.

Le Client est conscient que le contenu qu'il publie sur la Plateforme peut potentiellement être vu par tous les Utilisateurs. Le Client s'engage donc à être vigilant et à ne pas publier de contenu qui peut enfreindre les droits des tiers, notamment ceux couverts par un droit de propriété intellectuelle appartenant à un tiers ou par un engagement de confidentialité.

KATSI n'est pas responsable de l'utilisation abusive ou du détournement du contenu publié sur la Plateforme.

KATSI n'est en aucun cas tenue de stocker, maintenir ou assurer l'intégrité du contenu mis en ligne sur la Plateforme par le Client.

5.5 Interactions du Client avec les Utilisateurs

KATSI peut, à titre discrétionnaire, limiter ou interdire les connexions et interactions du Client avec les Utilisateurs.

Le Client est seul responsable de ses échanges avec les Utilisateurs.

5.6 Notifications et service de messages

Toutes les informations utiles concernant le Site, la Plateforme, les Services ou le Contrat peuvent être portées à la connaissance du Client par tout moyen que KATSI juge efficace, et notamment par le biais de bannières ou de tout autre message sur le Site, ou par l'envoi de messages.

En s'inscrivant à la Plateforme, le Client accepte de recevoir de la part de KATSI tout type de notifications sur tout support et par tout biais que ce soit.

5.7 Services tiers

Dans l'hypothèse où un tiers proposait une offre relative à ses propres produits ou services sur la Plateforme, le Client qui s'engage avec ce tiers le fait à ses risques et périls.

KATSI n'est pas responsable des caractéristiques ou du contenu des produits ou services proposés par les tiers et ne vérifie ni ne recommande les caractéristiques, le contenu, la fiabilité et l'existence des produits et services tiers.

5.8 Interruption de l'accès à la Plateforme

Le Client peut supprimer son inscription à la Plateforme ou supprimer son compte utilisateur à tout moment en formulant une demande écrite en ce sens à KATSI.

KATSI peut restreindre, suspendre ou supprimer le compte de tout Membre qui utilise la Plateforme de façon abusive ou en inadéquation avec les dispositions du Contrat.

6. Prix et modalités de paiement

6.1 Prix

Les Services sont proposés au Client dans les conditions du Forfait, sous réserve du paiement du prix prévu au sein des Conditions Particulières.

La réalisation par KATSI de tout autre service non compris dans les Services (par exemple, l'organisation par KATSI d'un module de formation à destination du Client), fera l'objet d'un contrat distinct et sera facturé par KATSI selon des modalités à définir avec le Client.

6.2 Modalités de paiement

Le Client s'engage à s'acquitter du prix susmentionné :

- à la fin de chaque prestation en cas de Services en management de la créativité ;
- au jour de la signature du Contrat en cas de Services en co-créativité.

Le Client paye le prix dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de l'émission de la facture par KATSI.

Le Client ne peut en aucun cas obtenir un remboursement du prix en cas de non-utilisation des Services.

7. Données personnelles

7.1 Collecte et traitement des données personnelles du Client

Dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme, KATSI est amenée à collecter et à traiter des données personnelles du Client, notamment dans le cadre de l'élaboration de l'annuaire des Utilisateurs mis en ligne sur la Plateforme.

La collecte et le traitement de ces données personnelles ont fait l'objet des déclarations et demandes d'autorisation nécessaires auprès de la CNIL le cas échéant.

La collecte et le traitement des données personnelles du Client sont destinés exclusivement à KATSI aux fins notamment d'identifier et de lister les Utilisateurs, de répondre aux questions, aux sollicitations ou aux réclamations du Client, de recueillir l'avis du Client, et d'établir des statistiques.

La durée de conservation des informations ainsi recueillies est de un (1) an à compter de la fin du Contrat pour quelque cause que ce soit.

En outre et conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « loi Informatique et Libertés » modifiée par la loi du 6 août 2004, le Client a un droit d'accès, de modification et de suppression des données personnelles le concernant. Le Client peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

Le Client peut exercer ce droit en s'adressant à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- Par courrier électronique : jeanne.bernard@katsi.fr ;
- Par courrier par voie postale : KATSI – 12, rue Servan, 38000 GRENOBLE.

7.2 Cookies et témoins de connexion

Certaines pages de la Plateforme peuvent utiliser des cookies, dont la finalité est d'accéder à des informations stockées dans le terminal de connexion du Client, notamment d'enregistrer des informations relatives à la navigation du Client sur la Plateforme, et à stocker des informations que le Client a saisi durant sa connexion.

La durée de conservation des informations ainsi recueillies est de six (6) mois à compter de la dernière connexion du Client.

Le Client a la faculté de s'opposer à l'enregistrement de ces cookies en configurant son navigateur.

8. Confidentialité

Chaque Partie s'engage expressément :

- à garder strictement confidentielles les Informations Confidentielles et, à cet effet, à les protéger dans des conditions de protection applicables à ses propres informations et documents confidentiels, et notamment contre le vol, les copies, les reproductions ou une utilisation non autorisée ;
- à n'utiliser, copier, dupliquer de manière totale ou partielle les Informations Confidentielles communiquées par l'autre Partie ou par les Utilisateurs qu'aux seules fins d'utilisation des Services et des Réponses, à l'exclusion de tout autre but, sauf après accord exprès, préalable et écrit de l'autre Partie ;
- à ne pas divulguer, à titre onéreux ou gratuit, les Informations Confidentielles à une personne, entreprise, société ou tiers quelconque, sous quelque forme que ce soit, à l'exception :
 - o de ses employés auxquels une telle divulgation sera strictement nécessaire pour l'utilisation des Services ou de la Réponse, sous réserve d'informer ses employés de la nature confidentielle des Informations Confidentielles, et de prendre les mesures nécessaires pour leur faire respecter l'obligation de non-divulgation telle que prévue au sein du Contrat ;
 - o de ses conseils, avocats ou experts auxquels une telle divulgation sera nécessaire, cela à condition que ceux-ci soient tenus à une obligation de secret et/ou de confidentialité en vertu de leurs règles professionnelles ;
 - o de toute communication exigée par une autorité compétente ayant valablement le droit d'exiger une telle communication ;
 - o de toute communication qui lui serait nécessaire pour faire reconnaître ses droits en justice, ceci dans le cadre d'une procédure l'opposant à l'autre Partie.
- à se porter fort du respect par toute personne, à quelque moment que ce soit et de quelque manière que ce soit, du respect de l'obligation de non-divulgation telle que prévue au sein du Contrat ;
- à cesser immédiatement, sur simple demande de l'autre Partie, toute utilisation des Informations Confidentielles, ainsi que toute reproduction de celles-ci sans pour autant être déchargée de son engagement de confidentialité et de non-divulgation.

Une Partie ne peut être tenue pour responsable du manquement aux présentes obligations de confidentialité par l'autre Partie ou un tiers. En particulier, KATSI ne peut garantir le Client contre toute utilisation de ses données personnelles ou Informations Confidentielles par les Utilisateurs de la Plateforme.

Les obligations de confidentialité et de non-divulgation prévues au Contrat survivront sans limitation de durée après la cessation du Contrat pour quelque motif que ce soit.

9. Propriété intellectuelle

9.1 Droits de propriété intellectuelle sur les Services

Les Services, et les éléments le composant, notamment tous les textes, les illustrations, les conférences, les ateliers de créativité, les petits déjeuners thématiques, les images, les photographies, les logos, les icônes, la Plateforme, représentés et reproduits à l'occasion des Services, sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle, à savoir notamment le droit d'auteur et/ou le droit des marques.

Les Services et leurs éléments sont et demeurent la pleine et entière propriété de KATSI ou de ses partenaires ou prestataires.

Les éléments reproduits à l'occasion des Services, pour lesquels KATSI n'est pas titulaire des droits ont fait l'objet d'une autorisation expresse et préalable de reproduction de la part du titulaire des droits.

Le Client reconnaît bénéficier d'un simple droit d'accès aux Services dans les conditions strictement définies au Contrat et en aucun cas d'un quelconque droit de propriété sur les Services et leurs éléments.

L'accès à la Plateforme n'emporte aucune licence d'utilisation de la Plateforme et des éléments la composant sans l'accord préalable, exprès et écrit de KATSI, ou pour les éléments dont KATSI n'est pas titulaire, de ses partenaires ou prestataires.

Sauf autorisation préalable, expresse et écrite de KATSI ou, pour les éléments dont KATSI n'est pas titulaire, de ses partenaires ou prestataires, toute autre utilisation, notamment toute reproduction, représentation, adaptation, traduction des Services et/ou de leurs éléments, en tout ou partie, par quelque procédé et sur quelque support que ce soit est strictement interdite et constitue un acte de contrefaçon susceptible de poursuites judiciaires et de sanctions pénales et/ou civiles en application du Code de la propriété intellectuelle et de manière générale de la législation applicable en matière de droit de la propriété intellectuelle.

9.2 Droits de propriété intellectuelle sur les Connaissances Propres

9.2.1 *Propriété des Connaissances Propres*

Le Client est et demeure propriétaire de ses Connaissances Propres. Aucune communication des Connaissances Propres du Client par le biais des Services ne peut être interprétée comme opérant transfert de leur propriété.

Le Client assure librement la protection de ses Connaissances Propres. Notamment, il décide seul de protéger ou non ses Connaissances Propres et, le cas échéant, décide seul de la protection adéquate. En tout état de cause, le Client s'engage, dans la mesure du possible, à conserver, par des dépôts dont il choisit la forme, la preuve de ses Connaissances Propres, tant pour leur date que pour leur contenu.

9.2.2 *Exploitation des Connaissances Propres*

9.2.2.1 Exploitation par KATSI des Connaissances Propres du Client

Le Client concède à KATSI une licence d'exploitation de ses Connaissances Propres à titre gratuit dans le seul cadre d'activités de recherche et développement et seulement pour la réalisation par KATSI des Services.

Ce droit est cessible, transférable, et peut faire l'objet de sous licences au profit des Utilisateurs dans le cadre de l'exploitation et de l'utilisation des Services.

Ce droit est concédé pour tout pays et pour toute la durée de la présence de chaque Connaissance Propre sur la Plateforme.

La licence concédée au titre du présent article ne peut en aucun cas permettre à KATSI d'utiliser les Connaissances Propres du Client à des fins commerciales.

9.2.2.2

Exploitation par le Client des Connaissances Propres des Utilisateurs

KATSI concède au Client une licence d'exploitation des Connaissances Propres des Utilisateurs à titre gratuit dans le seul cadre d'activités de recherche et développement et seulement pour la réalisation par KATSI des Services.

Ce droit est non cessible, non transférable et ne peut faire l'objet d'aucune sous licence.

Ce droit est concédé pour tous pays et pour toute la durée de la présence de chaque Connaissance Propre sur la Plateforme.

La licence concédée au titre du présent article ne peut en aucun cas permettre au Client d'utiliser les Connaissances Propres des Utilisateurs à des fins commerciales.

9.3 Droits de propriété intellectuelle sur les Réponses

9.3.1 Réponses brevetables

9.3.1.1 Réponses brevetables apportées par les Utilisateurs au Besoin du Client

Il est entendu entre les Parties que les Réponses apportées par les Utilisateurs au Besoin exprimé par le Client qui remplissent les conditions des inventions brevetables au sens du droit français, sont, dès leur existence, la propriété pleine et entière du Client. Par conséquent, le Client est seul décisionnaire d'une éventuelle protection.

Si le Client décide de déposer une demande de brevet sur la Réponse brevetable concernée, il fera son affaire des dépôts, du maintien et de la défense des demandes de brevet et des brevets, mais aussi du respect des droits moraux des éventuels autres inventeurs de la Réponse brevetable.

Il est entendu entre les Parties que l'Utilisateur a renoncé, en souscrivant aux Services, à tout droit et rémunération sur la demande de brevet concernée. Le Client fera son affaire d'obtenir la réitération écrite de la renonciation des Utilisateurs à leurs droits et rémunérations sur la demande de brevet concernée.

Si le Client décide de ne pas déposer une demande de brevet sur la Réponse brevetable concernée, il peut autoriser expressément et par écrit un ou plusieurs Utilisateurs à procéder à un tel dépôt.

9.3.1.2 Réponses brevetables apportées par le Client au Besoin de l'Utilisateur prescripteur

Il est entendu entre les Parties que les Réponses apportées par le Client à un Besoin exprimé par un Utilisateur prescripteur, qui remplissent les conditions des inventions brevetables au sens du droit français, sont dès leur existence, la propriété pleine et entière de l'Utilisateur.

Par conséquent, ce dernier est seul décisionnaire d'une éventuelle protection et le Client reconnaît qu'il ne pourra en tirer aucun bénéfice.

Si l'Utilisateur prescripteur décide de déposer une demande de brevet sur une Réponse brevetable, il fera son affaire et supportera tous les coûts et responsabilités concernant les dépôts, le maintien et la défense des demandes de brevet et brevets, ainsi que le respect des éventuels droits moraux de tous les inventeurs de la Réponse brevetable. L'Utilisateur prescripteur sera donc titulaire de tous les droits sur les demandes de brevet et brevets déposés.

Dans ce cas, le Client renonce d'ores et déjà à tout droit et à toute indemnisation de quelque nature que ce soit, pour toute demande de brevet déposée par un Utilisateur prescripteur sur la Réponse brevetable concernée par le dépôt.

Le Client s'engage à réitérer par écrit la présente renonciation sur première demande de l'Utilisateur prescripteur et sans délai.

Par conséquent, le Client s'engage à ne pas déposer de demande de brevet ou de tout autre titre de propriété industrielle sur la base de la Réponse brevetable concernée, sauf si l'Utilisateur prescripteur décide de ne pas protéger cette Réponse brevetable et qu'il autorise expressément et par écrit le Client à procéder à un tel dépôt.

9.3.2 Réponses protégées par le droit d'auteur

9.3.2.1 Propriété des Réponses non brevetables

➤ Dans le cas des Services en management de la créativité

Dans le cadre des Services en management de la créativité, et lorsque le Client est prescripteur du Besoin, les Réponses qui remplissent les conditions de l'œuvre de

l'esprit au sens du droit français sont protégées par le droit d'auteur et sont, dès leur existence, la propriété du Client.

L'impulsion, la direction et le développement des Réponses protégées par le droit d'auteur au titre des Services est apportée à l'initiative et sous le contrôle du Client. Dès lors, ce dernier dispose de tous les droits patrimoniaux d'auteur, droit d'exploitation et notamment des droits d'utilisation, de reproduction, de représentation, de numérisation, d'adaptation, de traduction, de modification, de transformation, d'édition, de publication, de diffusion, de commercialisation, d'exploitation des Réponses protégées par le droit d'auteur pour la durée de validité desdits droits, pour tous pays, et pour une exploitation directe ou indirecte, sans limitation d'étendue ni de destination. Il peut donc les protéger par tous moyens de son choix, y compris par le dépôt de tout titre de propriété intellectuelle et/ou industrielle qu'il estime opportun, à ses entiers frais, risques et bénéfices.

➤ Dans le cas des Services en co-créativité

Dans le cadre des Services en co-créativité, les Réponses qui remplissent les conditions de l'œuvre de l'esprit au sens du droit français sont protégées par le droit d'auteur.

Ces réponses sont créées par les Utilisateurs à l'initiative et sous la direction de KATSI dans le cadre des Services, sans que la contribution personnelle de chacun des Utilisateurs ne soit distincte et puisse attribuer un droit à chacun des Utilisateurs. Ces Réponses protégées par le droit d'auteur sont donc des œuvres collectives au sens de l'article L.113-2 du Code de la propriété intellectuelle, et sont à ce titre dès leur existence, la propriété de KATSI.

Dès lors, KATSI dispose de tous les droits patrimoniaux d'auteur, droit d'exploitation et notamment des droits d'utilisation, de reproduction, de représentation, de numérisation, d'adaptation, de traduction, de modification, de transformation, d'édition, de publication, de diffusion, de commercialisation, d'exploitation des Réponses protégées par le droit d'auteur pour la durée de validité desdits droits, pour tous pays, et pour une exploitation directe ou indirecte, sans limitation d'étendue ni de destination. Elle peut donc les protéger par tous moyens de son choix, y compris par le dépôt de tout titre de propriété intellectuelle et/ou industrielle qu'elle estime opportun, à ses entiers frais, risques et bénéfices, et ce à l'exception des brevets.

9.3.2.2 Exploitation des Réponses non brevetables

➤ Dans le cas des Services en management de la créativité

Dans le cas des Services en management de la créativité, le Client peut exploiter les Réponses protégées par le droit d'auteur par voie directe ou indirecte (concession de licence ou de sous-licence) à ses entiers frais, risques et bénéfices et sous sa seule responsabilité.

Les Parties pourront se rencontrer à tout moment pour négocier une éventuelle concession de licence sur les Réponses protégées par le droit d'auteur au profit de KATSI.

➤ Dans le cas des Services en co-créativité

KATSI peut exploiter les Réponses protégées par le droit d'auteur par voie directe ou indirecte (concession de licence ou de sous-licence) à ses entiers frais, risques et bénéfices et sous sa seule responsabilité.

Lorsque KATSI et le Client prescripteur du Besoin considèrent que la Réponse protégée par le droit d'auteur est suffisamment développée pour répondre au Besoin, KATSI s'engage, au choix du Client :

- soit à retirer complètement et sans délai le Besoin et toutes les Réponses de la Plateforme,

Dans ce cas, KATSI s'engage à négocier dans les meilleurs délais une licence exclusive d'exploitation sur tout ou partie des Réponses protégées par le droit d'auteur au profit du Client ;

- soit à laisser une partie qu'elle choisit du Besoin et des Réponses protégées par le droit d'auteur sur la Plateforme en clôturant l'espace dédié,

Dans ce cas, KATSI et le Client s'engagent à négocier dans les meilleurs délais une licence non exclusive d'exploitation sur ces Réponses.

permettant à KATSI de concéder d'autres licences à tout tiers. KATSI s'engagera au sein de ce contrat de licence à informer dans les meilleurs délais le Client de toute demande de licence qu'il a reçue d'un tiers relativement à la Réponse concernée. Le Client dispose d'un délai de quinze (15) jours pour s'opposer à la concession d'une telle licence, faute de quoi son accord sera réputé acquis.

10. Durée et résiliation

10.1 Durée

Le Contrat prend effet au jour de la signature des Conditions Particulières par le Client, pour la durée prévue au sein des Conditions Particulières. Le Contrat ne saurait faire l'objet d'une reconduction tacite ; tout nouveau contrat devant être conclu par écrit.

10.2 Résiliation anticipée

Le Contrat peut être résilié de manière anticipée en cas de volonté conjointe des Parties.

En cas de manquement par le Client aux conditions d'utilisation de la Plateforme, KATSI se réserve le droit de résilier le Contrat sans préavis et sans indemnité ou remboursement après simple notification au Client par tout moyen.

En cas de non-respect par une Partie de toute autre obligation lui incombant en vertu du Contrat, l'autre Partie peut mettre en demeure la Partie défaillante de satisfaire ses obligations par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de la plainte.

En cas de non exécution de l'obligation par la Partie défaillante qui n'est pas imputable à un cas de force majeure, la Partie plaignante est en droit de résilier de plein droit le Contrat après trente (30) jours à compter de la réception par la Partie défaillante de la plainte susvisée restée sans effet.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la Partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et ce sous réserve des dommages éventuellement subis par la Partie plaignante du fait de la résiliation anticipée du Contrat.

La résiliation par l'une ou l'autre Partie ne préjudicie pas des dommages et intérêts qu'elle est en droit de demander à l'encontre de la Partie défaillante, en réparation du préjudice subi de son fait, quelle qu'en soit la cause.

10.3 Conséquences de la résiliation du Contrat

La résiliation du Contrat pour quelque cause que ce soit emporte l'arrêt complet des Services de KATSI au bénéfice du Client, et notamment la désactivation de son accès à la Plateforme.

En cas de résiliation du Contrat, KATSI s'engage à supprimer définitivement toutes les données personnelles concernant le Client dans un délai de un (1) an à compter de la résiliation effective du Contrat.

Le Client comprend et accepte que les Besoins et Réponses qu'il aura lui-même mis en ligne sur la Plateforme ne seront supprimés qu'au jour du retrait du Besoin de la Plateforme par KATSI ou de la réception d'une demande écrite en ce sens par KATSI.

11. Responsabilité et garantie

11.1 Responsabilité

KATSI s'engage à fournir les Services selon les lois et règlements en vigueur et avec tout le soin raisonnablement possible au titre d'une obligation de moyens.

KATSI ne garantit en aucun cas que les Réponses apportées permettront de répondre pleinement et de manière efficace. KATSI ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de non-réponse au Besoin.

Le Client est le seul responsable des dommages pouvant résulter de l'exploitation des Réponses. KATSI ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de Réponses

inadaptées, inapplicables en pratique, incomplètes ou ayant causé un quelconque dommage au Client.

Chaque Partie est responsable des dommages directs résultant de l'inexécution ou de la mauvaise exécution des obligations lui incombant au titre du Contrat. Les Parties ne sauraient être responsables des éventuels dommages indirects, tels que la perte d'exploitation ou la perte de chance, qui peuvent survenir du fait de l'exécution du Contrat.

11.2 Garantie

Le Client garantit qu'il n'est pas un concurrent de KATSI et qu'il n'utilise pas des Services pour des activités ou des motivations de nature à faire concurrence à KATSI

Le Client reconnaît que sa contribution aux Services, notamment tout élément des Besoins et des Réponses est conforme aux lois et règlements en vigueur ne porte pas atteinte aux droits de tiers et qu'il dispose des droits nécessaires pour conclure le Contrat.

Le Client s'engage notamment à garantir et à indemniser KATSI de tout recours par des tiers qui peuvent éventuellement être exercé contre elle au titre de tout dommage causé par lui en relation avec le Contrat et les Services.

12. Conditions générales

12.1 Incessibilité du Contrat

Le Client s'interdit de céder ou de transférer, de quelque manière que ce soit le Contrat ainsi que les droits et obligations en résultant et notamment son droit d'accès à la Plateforme.

12.2 Indivisibilité

Dans le cas où une disposition de ce Contrat était déclarée invalide, nulle ou inapplicable par un tribunal ou un arbitre, cette disposition est modifiée afin de la rendre applicable et efficace au plus près de ce qu'avaient voulu les Parties. Si un tribunal ou un arbitre déclare la disposition modifiée invalide, illégale, nulle ou inapplicable, la validité, la légalité et l'applicabilité des autres dispositions du Contrat n'en seront pas affectées.

12.3 Intégralité de l'accord

Le Contrat constitue l'accord intégral, entier et exclusif entre les Parties au regard des Services et annule et remplace tout contrat ou accord antérieur, qu'il soit écrit ou verbal, concernant l'objet du Contrat.

12.4 Modifications du Contrat

KATSI se réserve le droit de modifier, compléter ou remplacer les dispositions du Contrat, avec effet à la date de la mise en ligne des nouvelles conditions sur le Site et/ou la Plateforme, ou par toute autre forme de notification. En cas de modification substantielle des conditions, le Client dispose d'un délai d'un (1) mois pour le résilier, en respectant un préavis de quinze (15) jours.

12.5 Aucune renonciation, accord ou déclarations informels

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre Partie, à l'une quelconque des obligations visées au Contrat, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

12.6 Loi applicable

Le Contrat est régi par le droit français.

En cas de contestation sur l'interprétation, l'exécution et la réalisation de l'une quelconque des dispositions du Contrat, les Parties attribuent compétence exclusive au tribunal compétent dans le ressort de la Cour d'appel de Lyon, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, en référé ou par requête.